

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS ACTIONS EURO PROTEGE (FR0010077206)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : Le FCP vise d'une part à profiter pour partie de la hausse éventuelle de l'indice Euro Stoxx 50 (Indicateur de référence) et d'autre part, à assurer au porteur que toute demande de rachat sera effectuée à un prix au moins égal à la valeur liquidative plancher, égale à 90% de la Valeur Liquidative de Référence (VLR). Cette VLR est assortie d'un mécanisme de cliquet et est définie au paragraphe «garantie et protection» du prospectus.

**Caractéristiques essentielles du FCP** : Le FCP sera géré activement selon des techniques d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à ajuster la proportion «d'actifs risqués» et «d'actifs non risqués» au sein du FCP en fonction d'une part, de la marge de manoeuvre rendue disponible une fois les paramètres de protection pris en compte et, d'autre part, des anticipations de marché des équipes de gestion du FCP.

Ce FCP étant éligible au PEA, il est constitué notamment au minimum de 75% en titres éligibles au PEA. L'actif dit «non risqué» sera ainsi constitué : d'une part d'actions et/ou parts/actions d'OPCVM français ou européens de toutes classifications éligibles au PEA, dont l'exposition sera couverte notamment par l'utilisation de swaps de performance et par la vente de contrats futures sur indices boursiers, et d'autre part de produits dérivés de taux, de titres de créance français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou par un émetteur privé, et libellés en euro. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres pourront, lors de leur acquisition, bénéficier d'une notation émission minimale P-1 (Moody's) ou A-1 (S&P) ou F1 (Fitch) pour les titres court terme et Aa3 (Moody's) ou AA- (S&P) ou AA- (Fitch) pour les titres long terme. L'actif dit «risqué» est composé d'instruments financiers permettant d'obtenir une participation à l'évolution de l'indice Eurostoxx 50, tels que contrats à terme sur indices, panier indiciel (actions composant l'indice), options sur indices.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille contre les risques actions et/ou indices et/ou taux, et/ou réaliser l'objectif de gestion.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi à 13 heures (heure de Paris) auprès de BNP Paribas Securities Services. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour suivant, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations** : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- BNP PARIBAS s'engage vis-à-vis du FCP à ce que les porteurs bénéficient à tout moment d'une valeur liquidative par part au moins égale au niveau de protection en vigueur ("Valeur Liquidative Plancher"). Ce niveau de protection est déterminé et est susceptible d'être révisé dans les conditions décrites dans le Prospectus. Il correspond à 90% de la valeur liquidative portant la date anniversaire précédente ou, le cas échéant, à 90% de la valeur liquidative ayant déclenché le dernier cliquet intervenu dans la période annuelle en cours (voir paragraphe "Garantie et protection" du Prospectus). La date anniversaire permettant de réviser le niveau de protection est fixée au 11 décembre de chaque année. Si aucune valeur liquidative n'est datée du 11 décembre considéré, la valeur liquidative précédente fera référence.
- La gestion de type assurance de portefeuille et la protection permanente justifient la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	Non acquis à l'OPC: 2% souscriptions < 30.000€; 1% souscriptions de 30.000 à 150.000€; 0,75% souscriptions de 150.000 à 800.000€; 0,5% souscriptions > 800.000€
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,64% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

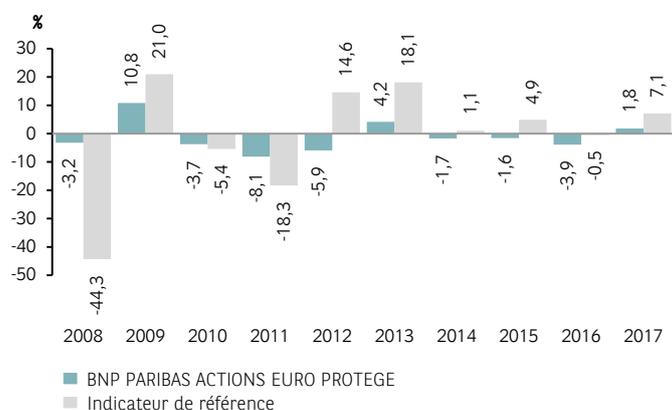
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 4 septembre 1998 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.